

Département du Var CANTON DE VIDAUBAN Commune de LORGUES		<i>République Française</i> COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille vingt et un, le douze mars, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 2 mars 2021	
PRESENTS (26)	Mmes et MM. ALEMAGNA, FIORINI, HEBREARD, DUBOIS, HERY, WECKMANN, HUMBLOT, TOSI, PORLIER, PELLETIER, GUINDEO, BERTRAND, GELER, MATHIAS, ACCIARI, GRIGOLI, CROGNIER, SONTOT, VAN LIMBERGHEN, CAZIER, TORNOR, MOURADI, ROBION, CHAMBON, FAVOREL, HOUSSAYS		
ABSENT (0)			
EXCUSÉ (0)			
REPRÉSENTÉS (3)	Mme RAMOS par Mme FIORINI, M. FORME par M. FAVOREL, M. RUDEL par M. HEBREARD		
Secrétaire de séance	M. HERY		

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 5 février 2021.

Il n'y a pas d'observation et le procès-verbal est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

A cette occasion, Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2021 aux membres du Conseil municipal.

Suite à cette présentation le débat est ouvert.

- Mme HOUSSAYS constate que la commune n'est pas endettée, qu'elle dispose d'une trésorerie s'élevant à 4 millions d'euros, que des constructions de classes supplémentaires sont prévues, de même que des investissements dans la rénovation du patrimoine communal et du centre-ancien, dans un complexe sportif flambant neuf, dans des réfections de voiries, et une extension de la vidéoprotection. Cependant, et regrette un certain dynamisme.

Au sujet de la candidature de la commune au programme « Petites Villes de Demain », elle rappelle que les principaux critères retenus par la Banque des Territoires concernant les communes bénéficiaires sont, d'une part, des signes de fragilité (offre de logements inadaptée, érosion commerciale, dégradation du bâti ancien, etc.), et d'autre part, des preuves d'une attractivité et d'une inventivité qu'il est nécessaire d'accompagner.

Selon elle, l'ensemble des investissements proposés ne touchent essentiellement que le domaine de l'équipement, des travaux, des rénovations du patrimoine. Cela illustre la différence de vision concernant la revitalisation d'un centre-ville et l'attractivité à développer. En effet, elle avait proposé une maison médicalisée utilisable à tous et la commune créé un pôle jeunesse qui existe déjà et qui, pour elle, ne fera pas rester les jeunes sur le territoire lorguais.

Elle accuse les principaux investissements de la commune d'être à destination que d'une tranche de la population. De plus, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue année après année notamment parce que la population baisse et l'augmentation indiquée en 2020 de 39 habitants de plus lui paraît difficile à croire.

Malgré cette critique, elle renouvelle quelques propositions :

- Une maison médicalisée accessible à tous comme cela a été fait à Vidauban.
- Donner une seconde vie à un centre administratif clos en plein centre-ville pour qu'il devienne un café-théâtre où petits et grands, jeunes et moins jeunes pourront se retrouver, pour partager de bons moments.
- Apporter une réelle programmation à notre cinéma.
- Nommer au sein de l'équipe un capitaine du centre-ville, un homme ou une femme qui saura fédérer les différents commerçants afin de développer leurs offres, définir des stratégies communes, pour que Lorgues Centre devienne dynamique, attractif et prospère.

Pour elle, ces idées sont concrètes, efficaces et faciles à mettre en œuvre ; et permettraient à Lorgues de retrouver une certaine attractivité et ne pas dissimuler son potentiel à la faveur des communes avoisinantes.

- M. le Maire répond qu'en ce qui concerne la maison médicale, ce n'est pas de la compétence communale mais d'investisseurs privés. Il annonce qu'un projet de ce type est en cours au rond-point des Arcs. Avec 71 logements, une pharmacie et des espaces médicaux afin d'accueillir des professionnels de santé. La Mairie ne porte pas le projet mais l'accompagne dans les démarches.

Pour ce qui est du manque de dynamisme et de vitalité de la commune, M. le Maire explique que M. le Préfet a désigné Lorgues pour le dispositif « Petite Ville de Demain » car elle a un potentiel et des actions engagées dans les différentes thématiques. Cela est inattendu et représente une opportunité pour la commune qui va pouvoir jouir d'un soutien et d'aides financières non négligeables dans les domaines du patrimoine, de l'environnement, de l'éducation, de l'habitat, du renouvellement urbain, de l'écologie, de la circulation, du stationnement, des transports. Ce dispositif va, financer un chef de projet et deux managers de commerce afin de dynamiser le tissu commercial communal.

Enfin, en ce qui concerne la culture, M. le Maire s'étonne de cette remarque car Lorgues est une des rares commune de 10 000 habitants qui investit autant dans la culture en proposant des animations/spectacles/manifestations. La commune verse une subvention de 90 000 € par an à l'association-comité des fêtes « Lorgues en Fête » qui dépense près de 200 000 € par an pour l'animation de la ville. La commune dépense elle-même chaque année près de 200 000 € pour l'organisation des spectacles et manifestations culturelles par le biais du Service Municipal Culturel. Ce qui constitue un budget global de 400 000 € par an pour la culture et l'animation de la ville de Lorgues.

- M. VAN LIMBERGHEN intervient pour signaler que des travaux de réfection sont en cours pour développer l'accessibilité du cinéma J. MATHEVET. La commune travaille en partenariat avec le projectionniste « Cinébleu » afin de permettre une programmation plus récente. La diffusion des films numériques est liée aux problèmes de connexion actuels qui devraient être réglés avec l'arrivée de la fibre.
- M. FAVOREL demande des précisions sur le projet de mise en sécurité des abords de la cité scolaire qui est inscrit au budget primitif pour un montant de 60 000 €.
- M. le Maire explique qu'il s'agit de la mise en sécurité de la rue Emile HERAUD et plus particulièrement des aménagements de voirie comme par exemple des ralentisseurs, du stationnement, du mobilier urbain et/ou des trottoirs.

Monsieur le Maire fait un résumé du bilan de l'exercice 2020 et des grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire : celui-ci est mis au vote.

Pour ce qui est de la tenue du débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Le rapport d'orientation budgétaire est voté à 28 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mme HOUSSAYS).

2. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN CADASTRE M.58-59 LIEU-DIT « LE GRAND JARDIN »

M. HUMBLLOT rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a prévu à l'emplacement réservé n°10, d'une superficie de 2298 m², la création d'une aire de stationnement paysagée.

Par ailleurs, le Conseil municipal a fait l'acquisition, lors de la séance du 25 septembre 2020, des parcelles M.55 et 1411. Elles sont venues s'ajouter aux parcelles M.56-57-1348 et 1412 déjà propriétés de la commune.

Afin d'avoir la maîtrise totale de l'emplacement réservé, il reste à acquérir les parcelles M.58-59, 1349 et 71 (en fait un bassin). Pour ces deux dernières, la négociation est en cours.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

DE FAIRE l'acquisition auprès de Madame Ginette ALLARY, des parcelles M.58 et 59 lieu-dit « le Grand Jardin », d'une superficie totale de 13 a 48 ca, moyennant le prix de 65 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

3. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN CADASTRE H 2253 LIEU-DIT « LES MIQUELETS »

M. HUMBLLOT expose que suite à des travaux de chaussée et pour régulariser une situation de fait ; il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition, de la parcelle cadastrée H2253 lieu-dit « Les Miquelets »,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

DE FAIRE l'acquisition, pour 1 €, de la parcelle cadastrée H2253 lieu-dit « Les Miquelets », d'une superficie de 8 m² auprès de Monsieur Yves BOTTASSO,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

4. REHABILITATION DU CENTRE HISTORIQUE 2E TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

M. HEBREARD rappelle qu'au titre de la réhabilitation du centre historique première tranche, la commune a obtenu en 2020 une subvention de 200 000 € du Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur et une autre du même montant du Conseil Départemental du Var. Cette première tranche de travaux devrait débiter au cours de cette année.

Afin de pouvoir enclencher à l'issue de cette première tranche la tranche suivante des travaux, il est proposé de solliciter une aide du Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur au titre du FRAT 2021.

L'agence STOA (Marseille 13), maître d'œuvre de l'opération, a chiffré le montant de cette deuxième tranche à 1 843 863,45 € HT. Elle concerne les rues des Tours, de la Pompe, de l'Hôpital Vieux, Droite, Vacquiers, Saint-Martin et de l'Hubac.

Le montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur est de 200 000 €.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Subvention du Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur,	10,85 % : 200 000 €
Subvention du Conseil Départemental du Var,	40 % : 737 545 €
Autofinancement de la commune,	49,15 % : 906 318,45 €

Total : 1 843 863,45 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

D'APPROUVER le programme des travaux à effectuer et de décider de sa réalisation,

D'APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté,

DE SOLLICITER l'aide du Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 200 000 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération avec le Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur.

5. REHABILITATION DU CENTRE HISTORIQUE 2E TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

M. HEBREARD poursuit en expliquant qu'il convient de faire dans les mêmes formes que pour le Conseil Régional Sud Provence Alpes-Côte d'Azur une demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour un montant de 737 545 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

D'APPROUVER le programme des travaux à effectuer et de décider de sa réalisation,

D'APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté,

DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 737 545 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération avec le Conseil Départemental du Var.

6. DECISIONS DU MAIRE

N° DU MARCHÉ	INTITULE	TITULAIRE	Four. Ser. Trav.	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2020/11	TRAVAUX CLOS/COUVERT SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (COUVERTURE/CHARPENTE/PETITE MACONNERIE) SUITE INTEMPERIES NOVEMBRE 2019	GROUPEMENT JPB CONSTRUCTIONS/CONSTRUCTION LISA 337 CHEMIN DE LA MARTINETTE 83510 LORGUES	T	08/02/2021	Le montant maximum de commande est de 600.000,00 € H.T.
MAPAF/2020/10	FOURNITURE ET POSE DE CANDELABRES POUR LE RENOUELEMENT ET L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN	SAS ECE PARC D'ACTIVITES DES FERRIERES 165 AVENUE DES GENETS 83490 LE MUY	F	11/02/2021	144.541,88 € H.T.
MAPAPI/2020/17	MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU CENTRE HISTORIQUE DE LORGUES	DEKRA INDUSTRIAL SAS BÂTIMENT LES PLEIADES 417 ROUTE DE LA FARLEDE RN 97 83130 LA GARDE	S	25/02/2021	12.705,00 € H.T.
MAPAF/2020/07	ACQUISITION DE TENUE DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION - LOT 1 : Tenue de travail standard	WÜRTH FRANCE RUE GEORGES BESSE BP40013 67158 ERSTEIN	F	25/02/2021	Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 22.000,00 € H.T.
MAPAF/2020/07	ACQUISITION DE TENUE DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION - LOT 2 : Tenue de travail des agents de sécurité	GK PROFESSIONAL 159 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET	F	25/02/2021	Le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 3.000,00 € H.T.
MAPAF/2020/07	ACQUISITION DE TENUE DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION - LOT 3 : Tenue de travail des agents de sécurité	Procédure classée sans suite	F		
MAPAF/2020/07	ACQUISITION DE TENUE DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION - LOT 5 : Chaussures des agents de la police municipale	GK PROFESSIONAL 159 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET	F	25/02/2021	Le montant total minimum de commande est de 300,00 € H.T. Le montant de commande et chaque reconduction est limité à 4.000,00 € H.T.
MAPAF/2020/07	ACQUISITION DE TENUE DE TRAVAIL ET EQUIPEMENT DE PROTECTION - LOT 6 : Equipement de protection défense des agents de la police municipale	GK PROFESSIONAL 159 AVENUE GALLIENI 93170 BAGNOLET	F	25/02/2021	Le montant total minimum de commande est de 300,00 € H.T. Le montant de commande et chaque reconduction est limité à 5.000,00 € H.T.
MAPAT/2020/12	TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT T4 QUARTIER ST FERREOL	Procédure classée sans suite	T		

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.